

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 05/349 DU 26/3/85

Portant nomination de Monsieur NKOUKA  
Athanase, en qualité de Directeur  
Régional du Commerce aux Plateaux.

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur NKOUKA Athanase, Administrateur des SAF de 1er échelon, est nommé Directeur Régional du Commerce aux PLATEAUX.

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

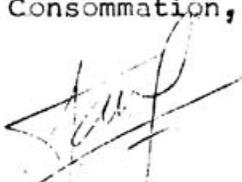
.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

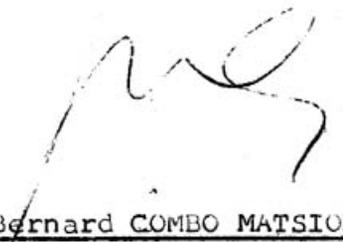
Fait à Brazzaville, le 26 MARS 1965

Par Le Premier Ministre

Le Ministre du Commerce et  
de la Consommation,



Ambroise GAMBÔUELE.-  
Le Ministre du Travail, de  
l'Emploi, de la Refonte de  
la Fonction Publique et de  
la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA.-



Ange Edouard PCUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du  
Budget



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

